



## Licenciement pour fautes graves

Par **grimaldi**, le **05/11/2010 à 19:43**

Bonjour,

J'emploie un ouvrier mécanicien depuis 3 ans. Nous avons toléré ses manquements pendant de nombreux mois en pensant qu'il s'améliorerait. Mais bien au contraire la qualité de son travail se dégrade de plus en plus, tout autant que son moral.

Nous avons été amené à lui adresser par écrit deux avertissements pour diverses fautes classées comme étant graves.

S'en est suivi dernièrement un entretien de recadrage en vue de lui énumérer l'ensemble des fautes inadmissibles que nous avons eu à régler et à supporter.

Cet ouvrier, assisté d'un conseiller syndical, n'a rien reconnu, allant même jusqu'à affirmer que nous affabulions et que nous ne pouvions rien prouver.

A dater de ce jour, nous avons décidé de faire faire des fiches descriptives des travaux exécutés sur les véhicules qui lui sont confiés à la réparation.

Hiern alors qu'il nous remettait un véhicule terminé et sa fiche de travail, nous allions essayer le véhicule pour vérifier que tout était en ordre. Le triangle directionnel avant gauche n'avait pas été serré, il l'a constaté. Nous lui avons demandé de signer sa fiche de travail : il a strictement refusé.

Comprenant qu'il venait de faire déborder le vase et que son avenir dans notre entreprise était largement compromis, il s'est jeté au sol, simulant une crise cardiaque et a demandé à être évacué par les pompiers. Il nous fait parvenir aujourd'hui un arrêt de travail de 10 jours. C'est la deuxième fois que nous avons à faire à ce "cinéma"... en effet, les pompiers ont bien constaté qu'il n'avait pas fait une crise cardiaque....

Nous désirons licencier cet employé au motif de fautes graves récurrentes.

Avons-nous le droit de lui signifier ce licenciement pendant qu'il est en arrêt de travail sachant que ce n'est pas cet arrêt de travail qui motive notre décision ?

Par **Erga Omnes**, le **07/11/2010** à **14:53**

Bonjour,

Il est tout à fait possible de licencier un salarié pendant son arrêt de travail en cas de faute grave constatée.

Si vous désirez avoir une réponse détaillée sur votre situation et la procédure à respecter, je vous invite à laisser votre question sur [www.erga-omnes.fr](http://www.erga-omnes.fr).

Cordialement  
Juriste du site [www.erga-omnes.fr](http://www.erga-omnes.fr)

Par **grimaldi**, le **07/11/2010** à **15:46**

merci, c'est très gentil de m'avoir répondu. Mais vu qu'il n'est dans l'entreprise que depuis 3 ans, je vais faire un licenciement simple pour lui faire bénéficier de sa prime vu que sa femme vient d'accoucher il y a 4 mois. Merci encore